



Commune de MAILLEBOIS

ANNÉE 2020

N° 169

MAI-JUIN

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : www.maillebois.fr

Séance du 25 mai

L'an deux mil vingt le vingt-cinq mai à vingt heures, le conseil municipal, s'est réuni, légalement convoqué par M. Christian Maisons, à la mairie en séance à huis clos pour des raisons sanitaires liées à la Covid-19. Après avoir remercié les anciens élus et le personnel communal pour le travail fourni pendant la précédente législature et félicité les nouveaux élus, M. le Maire demande à la doyenne des élus, Mme Françoise Hardy, de reprendre la présidence jusqu'à la nomination du nouveau maire.

Présents : M. Arnaud de Boisanger, M. Jean-Paul Alleaume, M. François Caré (arrivé à 20h30), M. Daniel Chéron, M. Manuel Fonseca, Mme Danielle Girard, Mme Françoise Hardy, Mme Mélanie Jestin, M. Alexandre Maisons, M. Philippe Merlet, M. Geoffrey Osternaud, Mme Méline Pinsel, M. Patrick Toutain, M. Ivo Vandevelde

Excusés : M. Laurent Palat (pouvoir donné à M. de Boisanger)

Secrétaire de séance : M. Ivo Vandevelde

Élection du maire

Mme Françoise Hardy nomme M. Ivo Vandevelde secrétaire, M. Philippe Merlet et M. Daniel Chéron assesseurs.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14 - bulletins blancs ou nuls : 1 - suffrages exprimés : 13 - majorité absolue : 7

A obtenu : - M. Arnaud de Boisanger : 13 (treize) voix

M. Arnaud de Boisanger ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et en tant que tel prend la présidence du conseil municipal, en faisant remarquer qu'il a besoin de tous les membres du conseil et du personnel communal pour mener sa tâche à bien.

Élection du premier adjoint au maire

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 14 bulletins blancs ou nuls : 0 suffrages exprimés : 14 majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Manuel Fonseca : 2 (deux) voix Mme Danielle Girard : 8 (huit) voix M. Patrick Toutain : 4 (quatre) voix

Mme Danielle Girard ayant obtenue la majorité absolue est proclamée premier adjoint au maire.

A
U
F
I
L
L
D
E
L
A
B
L
A
I
S
E

Élection du deuxième adjoint au maire

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 15 bulletins blancs ou nuls : 0 suffrages exprimés : 15 majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Jean-Paul Alleaume : 10 (dix) voix M. Patrick Toutain : 5 (cinq) voix M. Jean-Paul Alleaume ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

Élection des maires délégués

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Pour la commune de Blévy

nombre de bulletins : 15 bulletins blancs ou nuls : 0 suffrages exprimés : 15 majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Philippe Merlet : 11 (onze) voix Mme Méline Pinsel : 4 (quatre) voix M. Philippe Merlet ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire délégué de Blévy.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Pour la commune de Dampierre-sur-Blévy nombre de bulletins : 15 bulletins blancs ou nuls : 2 suffrages exprimés : 15

majorité absolue : 8

A obtenu :

Mme Françoise Hardy : 13 (treize) voix et 2 (deux) bulletins blancs. Mme Françoise Hardy ayant obtenue la majorité absolue est proclamée maire déléguée de Dampierre-sur-Blévy.

Séance du 8 juin 2020

L'an deux mil vingt le 8 juin à vingt heures trente, le conseil municipal, s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. de Boisanger Arnaud, Maire.

Présents : M. de Boisanger Arnaud, Mme Hardy Françoise, Mme Girard Danielle, Mme Pinsel Méline, Mme Jestin Mélanie, M. Alleaume Jean-Paul, M. Vandeveld Ivo, M. Toutain Patrick, M. Fonseca Manuel, M. Caré François, M. Osternaud Geoffrey, M. Chéron Daniel, M. Maisons Alexandre, M. Merlet Philippe

Excusés : M. Laurent Palat (pouvoir donné à M. de Boisanger Arnaud).

Secrétaire de séance : M. Merlet Philippe.

M. le Maire demande une minute de silence en mémoire de Mme Veillerobe Alice, décédée durant le confinement et qui a travaillé pour la commune durant de nombreuses années.

Indemnités du Maire, des Adjointes et des Maires délégués

M. le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il y a lieu de fixer le taux des indemnités du Maire, des Maires délégués et des Adjointes.

Il informe le conseil municipal que la commune est tenue d'appliquer le taux maximal prévu par la loi (40,30% de l'indice brut terminal) pour l'indemnité du Maire.

Après discussion et à la demande de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux de l'indemnité du Maire à 31% de l'indice brut 1027 de la fonction publique.

Pour les indemnités des Maires délégués, M. le Maire propose de fixer le taux à 17% de l'indice brut 1027, eu égard au chiffre de population de chacune des communes (catégorie de moins de 500 habitants) : le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Pour les indemnités des Adjointes, M. le Maire propose que les indemnités soient fixées à 8,30%. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Commission appel d'offres

M. le Maire informe que cette commission se réunit pour étude et ouverture des plis lors des marchés publics. Il demande 4 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Sont élus à l'unanimité :

- Président : de Boisanger Arnaud - Titulaire : M. Chéron Daniel / Suppléant : M. Alleaume Jean-Paul - Titulaire : M. Palat Laurent / Suppléant : Mme Pinsel Méline - Titulaire : M. Merlet Philippe / Suppléant : M. Osternaud Geoffrey.

Commissions communales diverses

M. le Maire explique que les commissions n'ont qu'un pouvoir consultatif. Les travaux sont présentés au conseil municipal et c'est celui-ci qui délibère.

La commission « urbanisme et patrimoine » a eu un rôle important lors de l'étude du PLU (Plan Local d'Urbanisme). À ce jour, M. le Maire propose de modifier 2 commissions, par la création d'une commission « travaux, urbanisme et patrimoine » et d'une commission particulière « sécurité routière ».

Le conseil donne son accord pour ces modifications.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de choisir les commissions dans lesquelles ils veulent siéger :

Commission finances

- Président : M. de Boisanger Arnaud - Membres : M. Maisons Alexandre, M. Chéron Daniel, Mme Girard Danielle, Mme Hardy Françoise, M. Alleaume Jean-Paul, M. Toutain Patrick, M. Merlet Philippe.

Commission eau et assainissement

- Président : M. de Boisanger Arnaud - Membres : M. Maisons Alexandre, Mme Hardy Françoise, M. Alleaume Jean-Paul, M. Fonseca Manuel, M. Toutain Patrick.

Commission sécurité routière

- Président : M. de Boisanger Arnaud - Membres : M. Osternaud Geoffrey, Mme Pinsel Méline, M. Merlet Philippe.

Commission travaux, urbanisme et patrimoine

- Président : M. de Boisanger Arnaud - Membres : M. Maisons Alexandre, Mme Girard Danielle, Mme Hardy Françoise, M. Chéron Daniel, M. Alleaume Jean-Paul, Mme Pinsel Méline, M. Merlet Philippe, M. Toutain Patrick.

Commission communication

- Président : M. de Boisanger Arnaud - Membres : M. Vandeveld Ivo, M. Merlet Philippe.

Commission scolaire et jeunesse

- Président : M. de Boisanger Arnaud - Membres : Mme Girard Danielle, M. Osternaud Geoffrey, M. Fonseca Manuel, Mme Jestin Mélanie.

Siégeront au conseil d'école, le Maire et un conseiller ; Mme Jestin Mélanie est désignée à l'unanimité.

Commission culture et animation

- Président : M. de Boisanger Arnaud - Membres : Mme Girard Danielle, Mme Hardy Françoise, M. Fonseca Manuel.

Délégués du CCAS

M. le Maire informe que le CCAS est alimenté financièrement par les recettes des fermages et les concessions funéraires. Ces recettes s'élèvent actuellement à environ 600 €. Le CCAS doit être constitué de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

- Président : M. de Boisanger Arnaud - Titulaire : Mme Girard Danielle / Suppléant : M. Maisons Alexandre - Titulaire : Mme Hardy Françoise / Suppléant : Mme Pinsel Méline - Titulaire : M. Alleaume Jean-Paul / Suppléant : M. Fonseca Manuel - Titulaire : M. Vandeveld Ivo / Suppléant : M. Toutain Patrick - Titulaire : M. Merlet Philippe / Suppléant : M. Osternaud Geoffrey.

Délégués du SIPEP

M. le Maire indique que le Syndicat de Production d'Eau Potable du Thymerais devait être dissout au 31 décembre 2019 et passer sous compétence de l'agglomération du Pays de Dreux. Fin décembre, il a été reconduit en gestion locale jusqu'au 1er juillet 2020.

Il est donc nécessaire de désigner 2 membres titulaires et deux membres suppléants.

Sont candidats : M. Alleaume Jean-Paul et M. Maisons Alexandre en tant que titulaires et M. Fonseca Manuel et M. Toutain Patrick en tant que suppléants. Les candidats sont élus par 15 voix.

Délégués Territoire d'Énergie

M. le Maire rappelle que ce syndicat regroupe la plus grande partie des communes d'Eure-et-Loir. Sous la présidence de M. Nicolas Xavier, il propose de nombreux services et compétences aux collectivités en particulier le service public de l'électricité et de gaz, l'éclairage public, la mobilité électrique... La participation de la commune permet l'obtention de subventions lors de travaux. Sont élus à l'unanimité : - Titulaire : M. de Boisanger Arnaud / Suppléant : Mme Hardy Françoise.

Délégués Eure-et-Loir Ingénierie

M. le Maire informe le conseil que ce syndicat apporte une assistance technique, juridique et financière aux collectivités et que la commune y adhère pour la mission liée à la voirie.

Sont élus à l'unanimité : - Titulaire : Mme Hardy Françoise / Suppléant : Mme Girard Danielle.

Renouvellement du contrat Ségilog

M. le Maire informe le conseil municipal que ce contrat est lié au logiciel et comprend sa maintenance ainsi que la formation des personnels. Le contrat est établi sur 3 ans pour un budget de 2 385 € soit une augmentation de 6% par rapport à l'année 2019.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Débat sur l'organisation du 14 juillet (Covid-19)

M. le Maire explique que traditionnellement la commune organise des festivités pour le 14 juillet : apéritif, repas, défilé aux lampions, feux d'artifice et soirée dansante. Dans le contexte actuel, il est difficile d'organiser ce type d'activité conviviale. Commander le feu d'artifice et ne pas pouvoir le tirer serait une dépense inutile pour la commune. De plus, à ce jour, toutes les organisations de ce type sont annulées. L'annulation des festivités du 14 juillet est votée à l'unanimité.

Informations et questions diverses

M. le Maire :

- M. Maisons Christian avait commandé des masques, ceux-ci sont arrivés avec du retard mais ont été distribués en priorité aux anciens de la commune et aux personnes identifiées « à risques ». Deux couturières de la commune, Mme Girard Danielle et Mme Daluze Mauricette, ont confectionné à elles seules 500 masques. Merci à elles.

Information de M. Vandeveld Ivo :

Une personne en ALD (Arrêt maladie de Longue Durée) peut prétendre à 10 masques gratuits par semaine, sur ordonnance en pharmacie.

M. le Maire :

- Les habitants de la commune peuvent venir en mairie pour obtenir des masques en tissu.

- L'office du tourisme de Dreux informe la commune que le 10 octobre 2020, elle organise une visite de nos trois églises.

- Des gens du voyage sont arrivés sur le stade de Blévy. Ils sont sur site durant 10 jours après un accord tacite.

- M. le Maire invite les membres du conseil à réfléchir sur la manière dont la commune pourrait s'assurer que les personnes fragiles et isolées ne sont pas en difficulté. Cette mission est dans la plupart des cas assurée par le voisinage mais il faudrait formaliser cette vigilance.

- Les feux sur nos propriétés sont interdits et surtout les feux de déchets verts. Il est demandé à l'ensemble de la population de faire preuve de beaucoup de civisme. Merci par avance.

M. Merlet Philippe :

- Des habitants de la commune ont donné des combinaisons pour les employés, merci à eux.

Tour de table

Mme Girard Danielle :

Il est impératif de bien trier les déchets dans les différentes poubelles et de respecter le calendrier de ramassage.

De plus, chacun doit rentrer ses poubelles après le passage des agents de collecte de l'Agglo. Pour se rendre à la déchèterie, il est nécessaire de prendre rendez-vous sur le site de l'Agglo.

M. Alleaume Jean-Paul :

Une deuxième entreprise est consultée pour obtenir un devis concernant la rénovation de la canalisation d'eau potable qui dessert le lieu-dit La Verdière.

Des devis sont aussi en cours pour évaluer les travaux de remise en état des pompes de relevage à Maillebois. Il est compliqué de trouver des sociétés qui possèdent les compétences nécessaires sur ce type de travaux.

M. Toutain Patrick :

Est-ce que la commune dispose d'un « Document Unique de gestion des Risques Professionnels » ?

M. le Maire : ce type de document a été commencé mais non finalisé. L'élaboration est difficile et chronophage. L'externalisation pourrait être envisagée.

M. Toutain propose d'essayer de travailler sur ce document, en fonction de son temps disponible.

M. le Maire le remercie.

Mme Pinsel Méline :

La circulation dans le centre de Blévy a repris. Elle est toujours aussi rapide et dense, surtout qu'aujourd'hui, il n'y a plus de rétrécissement de chaussées.

M. le Maire : J'ai rendez-vous le 15 juin avec le Major de la brigade de gendarmerie et je l'alerterai sur ce problème.

Mme Jestin Mélanie :

Beaucoup de parents attendent un retour d'information sur la réouverture des écoles et la prochaine rentrée scolaire.

M. Caré François :

Cette année, il n'y aura pas de fête de la chasse au château de Maillebois. Report au 21 août 2021.

Le bâtiment annexe, situé à côté de la station de pompage à St-Martin, appartient-il au SIPEP ou à la commune ? Car il est dans un triste état.

Après concertation, le lavoir appartient à la commune et il semblerait que le bâtiment également. Les accès sont fermés par un portail mais nous en détenons la clé.

M. le Maire : Une visite sur site sera réalisée.

M. Fonseca Manuel :

A-t-on un retour sur la participation citoyenne au sein de la commune ?

M. le Maire : le procédé est peu actif sur la commune et il y a des lourdeurs administratives. Il semblerait que la préfecture travaille sur un autre concept.

M. Fonseca Manuel :

Lors de la distribution des masques aux habitants de Chennevières, on nous a fait part de remarques :

“Il est nécessaire de vérifier l'état et l'utilité de certains fossés. De plus, des peupliers au fond de la place des marronniers sont en très mauvais état et menacent des habitations”.

M. le Maire :

On se rendra sur place et on préviendra les propriétaires pour les arbres.

M. Maisons Alexandre :

Est-ce qu'une campagne de rebouchage de « nids de poules » est prévue, car à de nombreux endroits des trous se sont formés ?

Mme Hardy Françoise : une campagne est réalisée au moins une fois par an. En ce moment, nous avons quelques difficultés pour récupérer de l'enrobé.

M. Merlet Philippe :

Lors de la distribution des masques, l'entretien et le curage des fossés, ont été des sujets abordés à Blévy et à Chennevières.

Sur Chennevières, l'amélioration de l'éclairage sur la route circulaire est un souhait évoqué également.

L'été arrive et les orages aussi, il est nécessaire de faire une campagne de nettoyage et curage des bouches d'engouffrement sur nos trois villages.

Remerciements à Mme Chiron Isabelle pour son travail durant ses mandats et à M. Maisons Christian, maire sortant.

M. Chéron Daniel :

Confirme la nécessité de vérifier les bouches d'engouffrement.

Signale que la toiture de l'abri bus de Feuilleuse est en mauvais état.

**Il est rappelé que des masques sont à la disposition des habitants,
au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture.**

Attention !

**Il a été remarqué la présence de chenilles processionnaires urticantes
sur la commune...**

Rappel !

Les feux de déchets verts sont interdits.